ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

RELEVÉ DE NOTES

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

N° candidat : 02248030075

Inscription n° : 003

Session : 2026

Scannez avec
l'application CycladesVerif

RECTORAT DE GRENOBLE
DECSUPBTS / BUREAU 216
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1
Mail. : dec.sup-bts@ac-grenoble.fr

KANICI Hasan-Huseyin
5 BIS RUE DU CHERAN
74150 RUMILLY

Nom de famille : KANICI
Nom d'usage :
Prénom(s) : Hasan-Huseyin
Date de naissance : 09/10/2006 A : ANNECY (074)
INE : 090385695GK
Etablissement : 0740005D LGT GABRIEL FAURE
ANNECY CEDEX
Forme de passage : Globale
Catégorie : SCOLAIRE

Spécialité Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Toutes épreuves		Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
E1 Culture générale et expression	U1	10.5/20	2.0	21.00		
E2 Expression et communication en langue anglaise-Anglais	U2	17.0/20	2.0	34.00		
E2-A Expression et communication en langue anglaise - partie écrite-Anglais		20.0/20	1.0			
E2-B Expression et communication en langue anglaise - partie orale-Anglais		14.0/20	1.0			
E3 Mathématiques pour l'informatique	U3	16.0/20	3.0	48.00		
E4 Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	U4	17.5/20	3.0	52.50		
E5 Support et mise à disposition de services informatiques (*)	U5	14.5/20	4.0	58.00		
E6 Conception et développement d'applications (*)	U6	15.0/20	4.0	60.00		
E7 Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) (*)	U7	13.0/20	4.0	52.00		
EF3 Parcours de certification complémentaire	UF3	18.0/20		8.00		

RÉSULTAT : Toutes épreuves	**Total :**	**22.0**	**333.50**	**Moyenne : 15.15/20**
Épreuves professionnelles	**Total :**	**12.0**	**170.00**	**Moyenne : 14.16/20**

DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits

(*) Épreuve professionnelle

(1) ECTS-Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés. Seuls les ECTS acquis à cette session sont affichés sur ce relevé.

A Grenoble, le 29 juin 2026

Pour le recteur et par délégation
La cheffe de la division des examens



Laurence Giry

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.